

KPMG AUDIT IS

3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

**VINCI**

**Société Anonyme**

**Attestation des commissaires aux  
comptes sur le montant global des  
versements effectués en application  
des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis  
du Code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2013

VINCI

Société Anonyme

1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex

*Ce rapport contient 5 pages*

Référence : PB-141-20

## KPMG AUDIT IS

3, cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

## DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

### **VINCI Société Anonyme**

Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps - 92851 Rueil-Malmaison Cedex  
Capital social : €. 1 509 619 915

### **Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général Adjoint. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 149 000,71 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2014

KPMG Audit IS

DELOITTE & ASSOCIES



Jay Nirsimloo



Philippe Bourhis



Alain Pons



Marc de Villartay



**KPMG Audit**

Immeuble Le Palatin  
3, cours du Triangle  
92 900 Paris - La Défense  
France

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
BP 136  
92 524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Rueil-Malmaison,  
Le 7 mars 2014

Messieurs,

Nous vous confirmons que les sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des Impôts, au titre de l'exercice clos le 31/12/2013, telles que figurant dans le document joint, s'élèvent à 1 149 000,71 euros.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de nos salutations distinguées,

**C. LABEYRIE**



2013	Organismes	Montants
03/01/2013	Fondation VINCI pour la Cité	400 000,00
21/01/2013	Institut Montaigne	60 000,00
10/04/2013	Institut de l'entreprise	20 000,00
30/05/2013	Institut de l'entreprise	70 000,00
30/11/2012	IFRI	20 000,00
28/06/2013	AROP	8 000,00
21/10/2013	Comité 21	1 000,00
06/02/2013	Entreprises et cité	1 000,00
11/03/2013	Fondation de la 2ème chance	10 000,00
13/02/2013	Ville de Nancy	100 000,00
10/12/2012	Palais du Pharo : - Santerne	159 699,00
21/10/2013	- Santerne	130 361,71
15/05/2013	- Santerne	102 000,00
30/01/2013	- Elaeis	5 600,00
29/03/2013	- Elaeis	4 200,00
28/08/2013	- Elaeis	1 600,00
28/06/2013	- Elaeis	8 000,00
10/12/2013	- Elaeis	6 600,00
15/02/2013	IMS	12 240,00
25/03/2013	Les Restaurants du Coeur	3 000,00
31/12/2013	Les Restaurants du Coeur	1 700,00
26/04/2013	La ligue contre le cancer	3 000,00
11/01/2013	Observatoire sur la responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE)	10 000,00
12/11/2013	Junior ETP	4 000,00
06/12/2013	Centre des professions financières	1 000,00
30/05/2013	Musée du Louvre	6 000,00
	<b>Total 2013</b>	<b>1 149 000,71</b>

■ 1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
 F-92851 Rueil-Malmaison Cedex  
 Tél.: +33 1 47 16 35 00  
 Fax : +33 1 47 51 91 02  
 Internet : www.vinci.com

Société Anonyme au capital de 1 502 008 652,50 Euros  
 RCS 552 037 806 Nanterre - TVA FR 32 552 037 806